Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

À l’international, des organisations font bloc contre la numérisation du vivant et les OGM

Par Antoine VEPIERRE

Publié le 23/11/2026

Ces derniers mois, *Inf’OGM* s’est majoritairement concentré sur la question européenne de la déréglementation des OGM issus de nouvelles techniques de modification génétique (OGM/NTG). A ce titre, nous avons relayé des oppositions de diverses organisations, en France et en Europe[i]. Sur d’autres continents, des peuples continuent également de se mobiliser conte les OGM.



Réunion des organisations du CIP et de l’AHC à Bangkok (Thaïlande) en avril 2026.

L’actualité des trois dernières années a été particulièrement accaparée par le projet européen de déréglementation des végétaux génétiquement modifiés par de nouvelles techniques (OGM/NTG), qui a abouti à un texte législatif adopté le 17 juin 2026. *Inf’OGM* reprend depuis une perspective plus internationale afin de montrer qu’à travers le monde, la question des biotechnologies continue de préoccuper les sociétés civiles, paysans et peuples autochtones.

En Asie, le Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (CIP)[ii], « *plateforme mondiale autonome et auto-organisée de petits producteurs alimentaires et d'organisations de travailleurs ruraux et de mouvements sociaux/communautaires de base* », a publié cette année deux déclarations s'inquiétant de la biopiraterie et de l'avenir du Protocole de Carthagène (le protocole international sur la prévention des risques biotechnologiques, adopté dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique). En Amérique latine, outre un collectif de 25 organisations mexicaines opposées à une autorisation d'un pesticide à base d'ARN interférent[iii], « *plus de quarante organisations paysannes, autochtones, afro-descendantes, environnementales, académiques et sociales* » pointent les menaces de l'« *édition génomique* ».

En Asie-Pacifique, la société civile s'inquiète de la biopiraterie et de l'avenir du Protocole de Carthagène

Dans la zone Asie-Pacifique telle que définie par la FAO, où se trouvent de nombreux centres de biodiversité, la société civile se mobilise pour les droits paysans et dénonce tout particulièrement la biopiraterie. Le 30 avril 2026, à Bangkok (Thaïlande), une cinquantaine d'organisations de 17 pays de la région ont publié une déclaration commune en amont de la 38ème session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie-Pacifique (APRC)[iv]. Elles y dénoncent plusieurs atteintes aux droits des paysans et des peuples autochtones, liées à des programmes internationaux de la FAO, qui leur font perdre « *leurs territoires, leurs moyens de subsistance, leurs savoirs ancestraux et leur dignité* » au profit d' « *entreprises [qui] colportent de fausses solutions tout en exploitant [leurs] terres et nos eaux* ».

C'est ainsi que les signataires dénoncent notamment la biopiraterie numérique qui, comme déjà exposé dans les colonnes d'*Inf'OGM*, permet « *aux entreprises de s'approprier les connaissances des agriculteurs sans leur consentement ni partage des bénéfices* »[v]. Les peuples autochtones réclament donc à la FAO et à ses États membres la mise en place de « *cadres contraignants de gouvernance des données [numérisées] qui protègent la souveraineté des données communautaires* ».

Plus récemment, en septembre, ces mêmes organisations ont publié un autre communiqué dans lequel elles s'inquiètent de l'avenir du protocole de Carthagène au regard de la nouvelle réglementation OGM adoptée dans l'UE[vi]. Elles rappellent que le Protocole « *est le principal instrument international garantissant que les organismes vivants modifiés (OVM) franchissant les frontières sont identifiés, documentés et gérés en toute sécurité* ». Dans ce cadre, « *un organisme vivant modifié (OVM) [est défini] en fonction du processus par lequel un organisme acquiert une combinaison de matériel génétique inédite, plutôt qu'en fonction de son classement ou non en tant qu'OGM au titre de la législation nationale d'une Partie donnée* ».

Or, la récente révision de la législation européenne prévoit la création d'une catégorie d'OGM « *NTG1* », qui ne seraient juridiquement pas distingués d'organismes obtenus par des techniques de sélection traditionnelle. Même si le règlement européen prévoit des exigences d'étiquetage pour les semences, la CIP estime que « *ces mesures ne sont pas nécessairement équivalentes aux exigences d'identification analytique et de documentation établies en vertu de l'article 18 du Protocole de Carthagène pour les OVM faisant l'objet de mouvements transfrontières* ».

Dès lors, les organisations identifient des risques en termes de mise en œuvre des obligations liées au protocole, car les États importateurs pourraient « *rencontrer des difficultés à exercer leurs droits et à remplir leurs obligations au titre du Protocole, notamment en matière d'évaluation des risques, de gestion des risques, de retrait de produits qui se révéleraient dommageables pour la santé ou l'environnement, de prévention des mouvements transfrontaliers illégaux ou involontaires,*

et de mise en œuvre de la législation nationale en matière de biosécurité ».

Des menaces pèseraient aussi sur les droits des agriculteurs et la mise en œuvre d'un autre texte, le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa). Tout d'abord, les brevets inhérents aux variétés OGM/NTG, sans identification ni traçabilité adéquates, pèseraient sur les systèmes semenciers, par risques de contrefaçon. Mais « *cela pourrait aussi avoir de graves répercussions sur le droit des agriculteurs à conserver, échanger et vendre des semences paysannes ou de ferme, ainsi que sur le fonctionnement des banques de gènes* ». Les organisations font ici de nouveau référence à la biopiraterie numérique en cours faute d'encadrement international contraignant. Elles estiment en effet que « *l'importation et la circulation incontrôlée d'OGM non tracés pourraient conduire à ce que des caractères brevetés correspondant à des caractères génétiques de semences déjà présentes* » dans leurs banques de semences, lesquelles seraient alors considérées comme contrefaites.

Se référant aux recours possibles dans le cadre du Protocole de Carthagène, la CIP incite les Parties se sentant affectées par la nouvelle réglementation de l'UE à « *soulever la question de la conformité entre le règlement de l'UE relatif à certaines nouvelles techniques génomiques et les exigences du Protocole concernant les OVM* ».

Une déclaration latino-américaine pour dénoncer « *l'édition génomique* »

L'histoire est désormais bien connue : dans les années 90, l'Amérique latine a été la cible des multinationales semencières pour y développer à grande échelle la culture d'OGM. Ces industries des biotechnologies promettaient alors d'éradiquer la faim ou de réduire l'utilisation des produits agrochimiques à l'aide d'un système agricole basé sur les OGM transgéniques. Trois décennies plus tard, les mêmes firmes reviennent avec les mêmes promesses pour entretenir le système agro-industriel qu'elles ont imposé, vantant cette fois les mérites de leurs OGM/NTG.

Mais de nombreuses organisations de tout le continent ne s'en laissent pas conter. Réunies à Quito (Équateur), les 1er et 2 juin derniers, lors de rencontres visant à « *analyser les impacts de l'édition génomique sur les systèmes alimentaires et les territoires* », la quarantaine d'organisations participantes a signé une « *Déclaration latino-américaine en défense des semences, de la biodiversité et de la souveraineté alimentaire face à l'édition génomique* »[vii].

Dès le début de la déclaration, les organisations exposent que « *l'édition génomique fait partie d'une nouvelle offensive technologique qui cherche à imposer des contrôles sur le vivant, les semences, les savoirs et les territoires des peuples […] en ignorant les limites écologiques, les échelles naturelles et, finalement, les droits des communautés qui ont pris soin de la biodiversité et l'ont recréée au fil des générations* ». Elles évoquent également leur crainte quant à « *ces nouveaux organismes génétiquement modifiés [qui] sont orientés vers la manipulation des cultures paysannes et vers la disparition du paysannat, des peuples autochtones et afro-descendants* ».

Les signataires estiment ensuite faux d'affirmer que « *ces techniques sont équivalentes à l'amélioration conventionnelle ou au travail historique réalisé par les paysannes, les paysans, les peuples autochtones et les communautés locales* ». Elles rappellent à cette fin que la sélection paysanne et la conservation des semences « *sont des processus collectifs construits pendant des milliers d'années, associés à la relation profonde et ancestrale des communautés avec leurs semences et leurs cultures, ce qui est lié à une spiritualité qui englobe tous les aspects de la vie* ». Or, considérant que les NTG induisent des changements différents de ce qui peut survenir dans la Nature ou *via* des approches conventionnelles, changements dont les conséquences sont encore inconnues, ces organisations s'inquiètent qu' « *au moins dix gouvernements latino-américains ont*

encouragé la déréglementation concernant l'édition génomique [dont] des pays comme l'Équateur ou le Pérou, dont les réglementations interdisent les cultures transgéniques et/ou génétiquement modifiées ». Elles jugent que ces « *êtres vivants dont le matériel génétique a été édité et redessiné artificiellement en laboratoire […] doivent toujours être soumis à des évaluations des risques rigoureuses et indépendantes, conformément au principe de précaution et aux engagements établis dans le Protocole de Cartagena* ».

Enfin, attentives aux développements biotechnologiques et évolutions réglementaires dans d'autres régions du monde, les organisations se disent préoccupées « *par le fait que ces technologies soient appliquées à des micro-organismes autorisés à être libérés dans l'environnement [...] sans que soient respectées les interdictions ou les réglementations exigées pour les organismes génétiquement modifiés* ». Cette préoccupation devrait intepeller l'UE, qui réfléchit actuellement à la déréglementation de tels micro-organismes génétiquement modifiés, ce qui a conduit des organisations européennes et françaises à se mobiliser contre cette éventualité [viii].

Pour conclure, ces organisations latino-américaines appellent toutes les composantes de la société à se mobiliser pour interdire ou mettre fin à la déréglementation de « *l'édition génomique* », à « *garantir l'application du principe de précaution* » et « *la pleine réalisation des droits des paysans reconnus dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP), en particulier les droits liés à la conservation, à l'utilisation, à l'échange et à la protection des semences paysannes* ». Cet appel fait écho au récent rapport d'un groupe de travail des Nations unies, qui s'alarme des attaques subies par cette déclaration, comme nous le verrons dans un article à venir. Elles assurent par ailleurs qu'elles continueront « *à travailler de manière organisée, en défendant les semences, les savoirs et les territoires paysans […] grâce à une agroécologie enracinée dans les pratiques paysannes comme outil fondamental* ».

Si la déréglementation des OGM/NTG continue d'inquiéter de nombreux européens, on constate que cette inquiétude concerne l'ensemble du monde agricole planétaire, et tout particulièrement la petite paysannerie autochtone et communautaire. Reste désormais à savoir si les organisations représentantes de ces paysanneries traditionnelles parviendront à faire entendre leurs voix dans les sommets internationaux afin d'obtenir des systèmes de gouvernance internationale préservant leurs singularités et leurs droits.

i Eric Meunier, « Mobilisation contre la déréglementation des micro-organismes OGM », *Inf'OGM*, 3 septembre 2026.
Antoine Vépierre, « La déréglementation d'OGM cristallise les critiques aux 4 coins de l'Europe », *Inf'OGM*, 9 juin 2026.
Antoine Vépierre, « Déréglementation d'OGM : 93 organisations appellent à « protéger les droits des agriculteurs, des éleveurs et des citoyens », *Inf'OGM*, 2 juin 2026.
Antoine Vépierre, « Un large spectre d'acteurs opposés à la déréglementation des OGM/NTG », *Inf'OGM*, 20 avril 2026.
Antoine Vépierre, « 71 députés enjoignent le gouvernement français à rejeter la déréglementation des OGM/NTG », *Inf'OGM*, 10 mars 2026.
Antoine Vépierre, « Des organisations françaises appellent les eurodéputés à rejeter la déréglementation des OGM », *Inf'OGM*, 3 mars 2026.

ii Site du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire.

iii Christphe Noisette, « L'interférence à ARN, un produit de « biocontrôle » en expansion », *Inf'OGM*, 22 octobre 2026.

[iv] CIP, « Déclaration de la société civile à l'occasion de la 38e Conférence régionale de la FAO pour l'Asie-Pacifique », 30 avril 2026.

[v] Nithin Ramakrishnan (TWN), « Le paquet d'amélioration du SML du Tirpaa risque de légitimer la biopiraterie et les inégalités », *Inf'OGM*, 20 novembre 2025.

[vi] CIP, « Nouvelles techniques génomiques et avenir du Protocole de Carthagène », 23 septembre 2026.

[vii] Tribune collective, « Des organisations latino-américaines dénoncent l'avancée de l'édition génomique sur les semences et les territoires », 14 juillet 2026.

[viii] Eric Meunier, « Mobilisation contre la déréglementation des micro-organismes OGM », *Inf'OGM* , 3 septembre 2026.

Adresse de cet article : https://infogm.org/a-linternational-des-organisations-font-bloc-contre-la-numerisation-du-vivant-et-les-ogm/